

Assurance récolte collective 2009



La Financière
agricole

Québec 



Agriculture et
Agroalimentaire Canada

Agriculture and
Agri-Food Canada

Canada 

Assurance basée sur un **rendement probable de zone**, lequel est la moyenne actualisée des rendements réels de la zone sur 15 ans

Risques couverts* :

risques climatiques, animaux sauvages, maladies et insectes

* Risques incontrôlables et imprévisibles, non imputables à l'intervention humaine

Types d'indemnisation :

- **baisse de rendement** : lorsque l'évaluation collective effectuée révèle un pourcentage de perte supérieur à la franchise choisie par l'adhérent
- **risque circonscrit** : baisse de rendement due à un événement qui survient chez un adhérent, mais qui ne touche pas l'ensemble de la zone (exemple : débordement d'une rivière)

Cultures assurables :

- foin
- maïs fourrager
- céréales
- maïs-grain

Option de garantie :

varie entre 65 % et 90 % selon la culture

Contribution de l'adhérent :

varie selon l'option de garantie et le prix unitaire choisis ainsi que selon l'indice de perte

Valeur assurée :

(n^{bre} d'unités) X (rendement probable) X (% de garantie) X (prix unitaire)

Exemples de contribution pour une valeur assurée de 100 000 \$ en 2008 :

- foin – option à 90 % : 2 201 \$ (2,2 % de la valeur assurée)
- maïs-grain – option à 85 % : 2 680 \$ (2,7 % de la valeur assurée)

Date limite d'adhésion :

le 30 avril

Principales conditions d'admissibilité

- Les pratiques culturales inscrites au guide de La Financière agricole doivent être respectées.
- Les superficies ou unités productives minimales requises varient selon les cultures.